

COURSE DE CAISSES A SAVON

Villon (89)

Dimanche
22/09/2024

Buvette et
restauration
sur place

VILLON 2024



Présentation de la course

Le Comité des Fêtes de Villon organise pour la première année sa course de caisses à savon folkloriques dans le plus haut village de l'Yonne.

La piste a été validée par un habitué des courses de caisses à savon : elle mesure environ 500m, avec une dénivelé de presque 50 mètres ; la technique sera donc au rendez-vous !



La remontée des caisses sera assurée par tracteurs et quads avec une traversée du village qui ravira petits et grands.

Chaque équipage sera composé de maximum 4 personnes (1 pilote, 1 co-pilote et 1 ou 2 pousseurs) et effectuera plusieurs passages sur la piste dans l'objectif d'améliorer ses performances. Le nombre de manches peut varier suivant le nombre d'inscriptions, la météo ou toute autre problématique nécessitant la modification du planning de course.

Les concurrents doivent être âgés de 10 ans et plus.

3 prix seront attribués :

- caisse la plus rapide
- caisse la plus fun (vote du public)
- prix spécial du jury décerné à la caisse qui se sera démarquée d'une manière ou d'une autre

Déroulement de la journée

8h30-9h30 : accueil des équipages

9h30-10h : briefing des équipages

10h-11h : contrôle technique

11h-12h30 : essais

13h30-17h : course

17h : remise des prix

Une buvette et des foodtrucks assureront la restauration tout au long de la journée.

Le nombre de caisses inscrites est limité à 30, alors ne tardez pas !

Contact: Natacha au 06 82 38 07 45 ou par mail : comitedesfetesdevillon@gmail.com

Bulletin d'inscription

A retourner complété et signé par tous les participants, avant le 15 juillet 2024, accompagné du paiement de l'inscription (chèque à l'ordre du Comité des fêtes de Villon), de l'attestation de Responsabilité Civile pour chaque participant, de la décharge signée pour chaque participant et de l'autorisation parentale le cas échéant.

Nom de la caisse à savon : _____

Nom/prénom du **responsable** : _____

Adresse : _____

Mail : _____

Numéro de téléphone : _____

En signant ce bulletin, chaque participant déclare avoir pris connaissance du règlement et l'accepter sans réserve, certifie l'exactitude des informations contenues dans le dossier, accepte de participer à la course sous sa propre responsabilité en ayant conscience des risques encourus, qu'il soit pilote, co-pilote ou pousseur.

En soumettant ce formulaire chaque participant accepte que les informations saisies soient exploitées dans le cadre de l'organisation de la course et uniquement dans ce cadre.

Composition de l'équipage

Nom	Prénom	Date naissance	Signature

Anecdote sur la caisse (pour alimenter les commentaires du speaker) :

Le dossier d'inscription complet ainsi qu'un chèque à l'ordre du "Comité des fêtes de Villon" sont à retourner par courrier au :

Comité des fêtes de Villon
Sylvain HERAUT
4 rue Haute
89740 VILLON

Règlement de la course

Article 1 : dispositions légales

La course de caisses à savon de Villon est organisée par le Comité des Fêtes et d'initiative de Villon, association loi 1901.

La course est ouverte à partir de 10 ans le jour de la course.

Les mineurs participant doivent être accompagnés d'un adulte, fournir une attestation d'assurance à jour et une autorisation parentale.

Pour participer, il convient de remplir un dossier d'inscription par équipage et de joindre l'ensemble des pièces demandées.

Dans un souci d'organisation, nous vous demandons de nous faire parvenir le dossier complet ainsi que le règlement au plus tard le **15 juillet 2024**.

Tout dossier incomplet sera refusé.

Article 2 : frais d'inscription

Une participation de 15 EUR par caisse est demandée.

Le paiement peut se faire par chèque à l'ordre du Comité des Fêtes de VILLON.

Une caution de 10 EUR vous sera demandée pour les sangles de remorquage le jour de la course.

Article 3 : caisses à savon

Les caisses à savon sont des véhicules à 3 ou 4 roues, avec un système de direction et un frein, sans moteur.

Le déplacement de la caisse résulte de la poussée de 1 ou 2 personnes au départ puis de l'effet de gravité terrestre appliqué sur une pente.

Normes techniques :

- Plancher complet sous le pilote
- Matériaux : utilisation du verre strictement interdite. Les matériaux utilisés ne doivent pas présenter un caractère dangereux pour le pilote et les spectateurs. (exemple : bords tranchants à protéger par une garniture de caoutchouc ou en mousse, vis qui ne dépassent pas de l'intérieur de la caisse...).
- Siège: non obligatoire, si présent, solidement fixé au châssis
- Freinage obligatoire sur 2 roues minimum
- Direction via un volant
- Suspensions: systèmes autorisés
- Ceinture de sécurité : préconisées
- Arceau de sécurité : fortement recommandé
- Le pilote et le co-pilote doivent pouvoir s'extraire facilement de la caisse.
- 1 attache boulonnée ou soudée (anneau de 2,5cm de diamètre minimum) à l'avant et à l'arrière des véhicules pour le remorquage
- Prévoir un emplacement pour les numéros de course sur l'avant du véhicule (format A4)
- Klaxon : chaque caisse peut être équipé d'un klaxon ou de tout autre équipement sonore qui contribuerait au folklore de la course.
- Dimensions : longueur maximum 2m50; largeur maximum 1m50; hauteur maximum 1m50

Pour des raisons de sécurité, les sangles de remorquage seront fournies par l'organisateur.

Contrôle technique :

Toutes les caisses seront soumises à un contrôle technique préalable qui vérifiera notamment la direction (slalom) et les capacités de freinage du véhicule (arrêt dans une zone limitée).

La direction de course est seule habilitée à valider la participation des véhicules et a le pouvoir de refuser la participation d'un véhicule qui ne respecterait pas les normes. Aucune contestation ne sera tolérée, ce contrôle étant destiné à assurer la sécurité des participants mais aussi du public.

Votre dossard sera remis après validation du jury d'homologation.

Aux contrôles techniques, chaque pilote et copilote, doivent présenter également leur équipement (casque, gants, habillement).

Attention : une caisse homologuée le matin n'est pas forcément autorisée à descendre toute la journée, le jury peut décider de reconstrôler une caisse suivant l'usure ou la dégradation de celle-ci. La sécurité étant prioritaire, le jury est seul juge pour autoriser ou non une caisse.

Lancement :

Les caisses pourront être poussées au départ pour leur donner de l'élan. Le nombre de pousseurs est limité à maximum 2 personnes.

La zone de poussée sera clairement délimitée: les pousseurs qui dépasseraient la zone élimineraient la prise en compte de cette descente dans le classement.

Article 4 : équipages

Chaque équipage est composé d'un pilote et éventuellement d'un co-pilote. Il peut être accompagné par 1 à 2 pousseurs. Les rôles peuvent changer d'une descente à l'autre.

Equipements obligatoires des pilotes et co-pilotes :

- casque (intégral recommandé)
- gants
- vêtements couvrants les bras et les jambes
- chaussures fermées

Equipement des pousseurs :

Les coudières et genouillères sont conseillées pour les pousseurs.

Les participants s'engagent à se comporter en sportifs fair-play, dans un esprit convivial, respectueux et bon-enfant. Ils s'engagent à adopter un comportement sécuritaire dans la conduite de leur caisse et à se conformer aux instructions des commissaires de course.

Les participants sont responsables de leurs actes et agissements, l'organisateur se réserve le droit de refuser l'accès à la descente s'il juge que le comportement d'une personne est dangereux ou susceptible de perturber l'organisation.

L'abus d'alcool est interdit. Le comité organisateur se réserve le droit d'exclure tout participant qui montrerait des signes d'alcoolémie importante et qui pourrait ainsi se mettre en danger ou mettre en danger le public.

Article 5 : sécurité du parcours

Les organisateurs assurent prendre toutes les dispositions possibles pour garantir la protection la plus efficace des participants et du public.

Des bottes de paille et des barrières de sécurité seront installées le long de la descente. Des commissaires sont disposés dans les endroits dangereux ou stratégiques en liaison permanente avec les organisateurs. Ils font respecter les normes de sécurité au public et peuvent prévenir et/ou intervenir en cas d'incident. La descente se fait sur circuit totalement fermé à la circulation.

Article 6 : assurance

Chaque membre d'équipage (pilote, copilote ou simple passager) doit être couvert par une assurance de responsabilité civile (concernant les mineurs, responsabilité civile du représentant légal) pour les dommages causés envers des tiers, valable le jour de la course. Il vous est demandé d'attester être couvert par une assurance de responsabilité civile en même temps que la signature de décharge de responsabilité. L'inscription à l'évènement ne comprend aucune assurance individuelle, l'organisation conseille à chaque membre d'équipage de se garantir par une assurance individuelle corporelle. L'assurance de l'organisation ne couvre les dommages causés par les participants que lors d'une défaillance de l'organisation.

Votre inscription comprend une décharge de responsabilité signifiant que vous participez à la course de caisses à savon de Villon sous votre entière responsabilité, en pleine connaissance des risques que comporte l'évènement et que vous vous engagez ainsi que vos proches, à n'intenter aucune action en justice contre l'organisateur. Il vous est demandé de signer cette décharge en fin de règlement.

Article 7 : droit à l'image

Conformément aux dispositions relatives au droit à l'image, les participants engagés déclarent renoncer à leur droit à l'image et autorisent l'organisateur et les médias à exploiter les clichés ou films pris pendant l'évènement.

Article 8 : protection des données personnelles

Les informations recueillies sur ce formulaire sont enregistrées dans un fichier informatisé par le Comité des Fêtes de Villon dans le but de recueillir les informations nécessaires à l'organisation de la course de caisses à savon de Villon 2024. Elles sont conservées pendant 2 ans, nous permettant ainsi de vous recontacter pour une future course. Conformément à la loi « RGPD », vous pouvez exercer votre droit d'accès aux données vous concernant et les faire rectifier en contactant Natacha ROUSSEUW par mail : natacha.rousseau@gmail.com.

Article 9 : cas de force majeure

La responsabilité des organisateurs ne saurait être recherchée si, pour un cas de force majeure ou indépendant de sa volonté, la présente course devait être modifiée, écourtée ou annulée. Les organisateurs se réservent dans tous les cas la possibilité de prolonger la période de participation et de reporter toute date et/ou heure annoncée. Des additifs, ou, en cas de force majeure, des modifications de ce règlement peuvent être publiés pendant la course, notamment par voie d'annonce sur le site ou d'affichage lors de l'évènement. Ils seront considérés comme des annexes au présent règlement. Tout participant sera réputé avoir accepté l'additif ou la modification à compter de la date de son entrée en vigueur du simple fait de sa participation à la course.

Documents annexes

Décharge de responsabilité et couverture responsabilité civile

Je participe à la course de caisses à savon de Villon du 22 septembre 2024 sous mon entière responsabilité, en pleine connaissance des risques que comporte l'évènement et je m'engage ainsi que mes proches, à n'intenter aucune action en justice contre l'organisateur. J'atteste également être couvert par une assurance de responsabilité civile pour les dommages causés envers des tiers.

Nom et prénom du participant (ou représentant légal): _____

Adresse : _____

Fait à _____, le ____ / ____ / 2024

Signature avec la mention « lu et approuvé » manuscrite :

.....

Autorisation parentale pour les mineurs à partir de 10 ans

Je soussigné(e), _____, agissant en tant que

père - mère, autorise mon enfant _____ âgé de

_____ ans le jour de la course, à participer à la course de caisses à savon 2024 à Villon.

Signature: